



## AVIS DE PARTICIPATION DU PUBLIC PAR VOIE ELECTRONIQUE

### RILLIEUX-LA-PAPE

### ZAC des Alagniers

#### **Ouverture de la procédure de participation du public par voie électronique sur la base de l'évaluation environnementale** **Actualisation de l'étude d'impact au titre du dossier de réalisation de la ZAC**

Le projet d'aménagement est soumis à la procédure d'évaluation environnementale, en application de l'article R122-2 du code de l'environnement.

Une procédure de participation du public par voie électronique, conformément aux dispositions prévues par l'article L 123-19 du code de l'environnement, est nécessaire suite à l'actualisation de l'étude d'impact qui avait été réalisée pour l'approbation du dossier de création de la ZAC.

La Commission Permanente de la Métropole de Lyon a approuvé, dans sa délibération n° CP-2024-3905 du 18 novembre 2024, les modalités de la participation du public requises dans le cadre de la procédure d'évaluation environnementale du projet d'aménagement, dont l'étude d'impact a été actualisée, en vue de l'approbation du dossier de réalisation de la ZAC.

Un dossier sera mis à disposition du public par voie électronique. Il comportera notamment le bilan de la concertation préalable, l'étude d'impact actualisée, l'avis de l'autorité environnementale, l'avis de la Ville de Rillieux-La-Pape et la réponse de la Métropole à l'avis de l'autorité environnementale.

Ce dossier sera mis en ligne sur le site internet de la Métropole de Lyon, **pendant 30 jours du 7 janvier au 6 février 2025** : <https://www.grandlyon.com/actions/participation-du-public.html> et sur la plateforme <https://jeparticipe.grandlyon.com/>

Les observations, propositions et demandes d'informations pourront être déposées sur la boîte mail suivante : [evaluationenvironnementale.lesalagniers@grandlyon.com](mailto:evaluationenvironnementale.lesalagniers@grandlyon.com)

La Métropole de Lyon a saisi l'autorité environnementale le 15 juillet 2024 pour avis sur l'actualisation de l'étude d'impact du projet de dossier de réalisation de la ZAC. Elle a rendu son avis le 22 octobre 2024.

La Ville de Rillieux-La-Pape a été saisie le 23 juillet 2024. Son avis a été rendu par délibération n° DE 2024/10/115 du 17 octobre 2024.

Les informations relatives à ce dossier peuvent être demandées auprès de Madame Janique THIA TOONG, cheffe de projets à la Métropole de Lyon, à l'adresse suivante : Hôtel de Métropole de Lyon, Délégation urbanisme et mobilités, Direction de la maîtrise d'ouvrage urbaine, 20 rue du Lac à Lyon 3ème.

À l'issue de cette procédure, une synthèse sera réalisée dont la délibération du Conseil de la Métropole d'approbation du dossier de réalisation de la ZAC fera mention. Cette synthèse sera publiée par voie électronique sur le site internet de la Métropole pendant un délai de 3 mois.